



Le Bulletin d'information du Programme LEADER 2007-2013 en Quercy Rouergue - N°9 Mars 2014



L'édito



2014 a déjà bien commencé, nous espérons que cette année apportera de belles perspectives à vos idées et vos projets en vue de maintenir et développer la dynamique engagée sur notre territoire. En 2013, vous avez été nombreux à vous mobiliser pour que les projets émergents puissent aboutir et c'est avec satisfaction que notre Groupe d'Action Locale a pu consommer la totalité de l'enveloppe financière attribuée à notre territoire soit

1 984 995 € pour la période 2007-2013. Après une année consacrée essentiellement à la finalisation des dossiers de demande de subvention, de nombreuses demandes de paiement ont également été reçues permettant ainsi d'accélérer les versements des montants octroyés au préalable. La mobilisation doit se poursuivre sur toute l'année 2014 puisque l'enjeu sera double : Finaliser le programme actuel et se donner les moyens de poursuivre la démarche LEADER engagée sur notre territoire depuis 2002. En effet, il s'agira d'une part que tous les porteurs de projets fassent remonter leurs demandes de paiement complètes afin que nous puissions verser rapidement les subventions (par des acomptes et des soldes) et clore au mieux la gestion de l'enveloppe financière qui a été attribuée à notre territoire. D'autre part une concertation publique se fera afin de pouvoir répondre à l'appel à candidature qui doit être lancé d'ici fin Juin 2014 par le Conseil Régional, aujourd'hui nouvelle autorité de Gestion du FEADER et donc du Programme LEADER. Il va s'en dire que les orientations relatives aux fonds européens 2014-2020 ainsi que la réorganisation des territoires, en particulier avec la redéfinition des périmètres des Communautés de Communes, la mise en place des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et la nouvelle Loi sur les PÉTR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), amènent le Groupe d'Action Locale Quercy Rouergue à réfléchir sur sa stratégie en collaboration étroite avec tous les acteurs de son territoire et de ceux limitrophes, pour permettre la mise en œuvre d'un nouveau programme en cohérence avec les besoins du territoire. 2014 sera donc sous le signe de la réorganisation pour la mise en place d'une stratégie territoriale intégrée en partenariat avec les acteurs privés et publics du territoire, ceci en vue, plus particulièrement, de nous permettre d'obtenir une nouvelle enveloppe financière LEADER sur la période 2014-2020.

Une concertation a d'ailleurs déjà commencé depuis fin 2013 et nous vous invitons donc à vous rapprocher de l'équipe du GAL pour vous y impliquer.

Aujourd'hui, je vous présente le 9ème numéro du Bulletin "Trait d'Union" qui s'orientera sur un des enjeux du moment à savoir l'évaluation du programme LEADER actuel et la préparation de la candidature pour la prochaine programmation sur 2014-2020. Ainsi, après un point sur l'actualité du GAL, nous aborderons une initiative locale LEADER sur la création d'une micro-crèche « Les Petits Princes » sur la commune de Latronquièrre. Vous aurez aussi la possibilité de découvrir un projet financé par le Programme LEADER sur le Pays de l'Albigeois et des Bastides pour l'accompagnement à l'emploi saisonnier. Nous partirons ensuite à la rencontre d'un membre de notre Comité de Programmation et de la structure qu'il représente. Enfin, nous ferons un focus pour mettre en lumière les enjeux locaux relatifs aux prochains financements européens. Je vous souhaite une bonne lecture à toutes et tous.

Vincent LABARTHE

Le sommaire :

Le point sur le programme - p1

Programmation au dernier Comité du 26/11/2013

L'actualité du GAL - p2

Le GAL et son Comité de Suivi

Leader en pratiques - p2

Lancement de la consultation publique au GAL

Initiative d'ici - p2

La Micro-crèche « Les Petits Princes » fait peau neuve

Initiative d'Ailleurs - p3

Accompagner l'emploi saisonnier avec le Centre Social et Culturel Cordes Vaour

Portrait - p3

Derrière Le Hublot, projet culturel de territoire

Focus - p4

LEADER 2014-2020 : une mobilisation indispensable des acteurs privés et publics

Le point sur le programme

Etat de la programmation Quercy Rouergue



11ème réunion du CP du GAL du 26/11/2013

17 projets ont été programmés par le Comité de Programmation du GAL depuis le début de l'année 2013. Le montant total de la subvention LEADER attribué aux projets passe donc à 1 984 995,00 €, soit 100% de l'enveloppe attribuée au territoire jusqu'en 2014.

Le Maître d'ouvrage

Communauté de Communes
Bassin Decazeville Aubin

Mise en place d'une stratégie locale
de développement forestier type
Charte

SIADV2A

Valorisation de la Vallée de
l'Aveyron à travers les sentiers
de Grande Randonnée

Mathieu Barrau

Création de gîtes thermaux et
touristiques sur la commune de
Cransac

Association Declam'

Sentiers retrouvés: sentiers
vivants

Association de Producteurs Les
Safraniers du Quercy

Emergence et structuration du
Site Remarquable du Goût de
« Cajarc, Cité Safran du
Quercy »

Office de Tourisme de Figeac

Réseau Greeters en Vallée du
Lot

Fermes de Figeac - SICASELI

Renforcer le lien et les
interactions entre le monde
agricole et les autres acteurs du
territoire

Communauté de Communes
Haut Ségala

Mise en réseau des bibliothèques
du territoire et animation de la
lecture publique

Commune de Gréalou

Restauration et valorisation
culturelle, site dolmen de Pech
Laglaire 2

Derrière le Hublot

Rêve Général« e »: vers un
partage des projets culturels

Grand Figeac

Aménagement future
médiathèque de Figeac

Le Projet en Bref

Engagée dans une démarche de développement durable, la Communauté de Communes souhaite sécuriser les approvisionnements bois, diversifier le tissu économique, préserver la biodiversité et entretenir le paysage. 6 phases sont prévues.

Suite à une étude et un diagnostic, l'action vise à améliorer la praticabilité des GR et restaurer le petit patrimoine bâti mais aussi de valoriser la Vallée de l'Aveyron. Création et implantation d'une signalétique et de quatre sentiers thématiques.

Rénovation d'une bâtisse ancienne pour la transformer en gîtes destinés à l'accueil de curistes et de touristes répondant aux exigences des labels « clés vertes », « BBC », « Tourisme et handicap ».

Valorisation de trois sentiers retrouvés sur le Pays de Figeac autour de trois thèmes précis. Elaboration et construction d'une signalétique favorisant l'interprétation en rapport avec le thème du sentier. Communication globale sur les trois sentiers.

Mise en place de différents outils et d'une stratégie de communication et de promotion visant à impulser le développement économique de Cajarc et sa région à travers la valorisation de la production de safran du Quercy et en positionnant Cajarc comme « capitale du safran ».

En partenariat avec Derrière le Hublot, il s'agit de faire découvrir le territoire de la Vallée du Lot par des habitants, appuyés par une compagnie artistique. Rencontres artistes – habitants, support de promotion de l'action, visites en saison. Le but étant de se réapproprié le territoire et de le faire découvrir aux autres.

Pour rapprocher habitants et agriculteurs, il s'agit de mieux connaître l'histoire, le paysage, les organisations agricoles mais aussi les produits du territoire. 3 actions : centre d'interprétation et de découverte de la ruralité et de l'agriculture locale, exposition photographique itinérante, réflexion/formation sur la valorisation collective (territoire, produits).

Création d'un réseau entre les différents points de lecture du territoire pour en améliorer le suivi et harmoniser le fonctionnement. Le projet se déroulera en trois phases : animation sur le diagnostic, investissement et mise en place.

Suite à un diagnostic archéologique, il s'agit de préserver et valoriser ce patrimoine culturel à travers une rénovation, la mise en place d'une signalétique et du matériel d'interprétation en parallèle d'actions de sensibilisation.

Suite aux travaux engagés en 2012, les conditions d'un travail collectif sur le « vivre ensemble » et le « faire ensemble » sont à préciser. Coordonner l'ensemble du réseau et animer trois axes : définition / structuration, produire des actions collectives et produire des actions spécifiques.

Par l'aménagement des locaux de la bibliothèque et d'une partie du centre culturel, projet de création d'une médiathèque – foyer culturel. Il s'agit de financer les travaux.

La + value LEADER

Pérennité du projet mis en place à l'échelle d'un massif Développement durable

Réel suivi du projet Favorise la connaissance du territoire sur la durée

Innovant sur le point touristique Favorisant le lien social

Développement durable Partenariat publics - privés

Partenariat publics-privés de plusieurs secteurs d'activité Impact territorial en termes d'attractivité

Innovation pour le territoire Action participative de la population

Démarche structurante : globale et transversale Développement durable

Démarche intercommunale structurante Coopération entre structures existantes

Multiplicité d'acteurs privés et publics Effet structurant de la démarche : valorisation large

Transversalité des domaines, des acteurs et des territoires Innovation culturelle

Démarche structurante Projet adapté à la jeunesse : public cible de l'Europe

Le GAL et son Comité de Suivi

Créé dès 2010 pour préparer l'évaluation du programme LEADER Quercy Rouergue, le Comité de suivi est une instance de réflexion et de débat qui mobilise les différentes compétences et savoirs de chacun de ses membres (domaine d'activité, connaissance du territoire et de ses acteurs) pour améliorer la mise en œuvre de LEADER sur le territoire Quercy Rouergue. Il se compose de membres volontaires du Comité de Programmation et des techniciens du Pays Rouergue Occidental et du Pays de Figeac au Lot-Célé.

Les visions complémentaires des techniciens et des acteurs du territoire permettent au GAL de se donner les moyens d'aborder l'évaluation du programme de manière collégiale et de favoriser l'appropriation par chacun de cette mission de perfectionnement de LEADER en Quercy Rouergue.



Atelier avec le Comité de Suivi, le 17/01/2014

Sollicités particulièrement pour les temps forts de l'évaluation, comme lors de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2011, les membres du comité de suivi travaillent actuellement à la mise en place de l'évaluation finale et à la préparation de la

Membres publics	
Fausto ARAQUE	Grand Figeac
Christine GENDROT	Maison de la Formation
Eric GROGNIER	EPL Beaugard
Jean LAPORTE	CC Haut Ségala
Francis SAUREL	CC Aveyron Ségala Viaur
Jacques VIROLES	Grand Figeac
Membres privés	
Camille BRIANCON	Les Ateliers de la Fontaine
Evelyne COLONGES	CCI Aveyron
Pascal LEWICKI	Association Ségala Limargue
Sophie PILLODS	Centre Culturel Aveyron Ségala Viaur
Frédéric SANCERE	Derrière le Hublot
Jean-Louis THENAIL	Village 12
Techniciens	
Rebecca CRESSON	Pays de Figeac
Sophie ROUDIL	Pays Rouergue Occidental

candidature pour le prochain programme LEADER. Un calendrier d'actions a d'ores et déjà été convenu afin de consulter les porteurs de projets, les partenaires techniques et financiers ainsi que les membres du Comité de Programmation sur le programme 2007-2013, mais également afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur l'élaboration de la stratégie du prochain programme LEADER.

Le comité en quelques chiffres

- 16 personnes impliquées
- 3 réunions effectuées en 2013, 1 en 2014
- 5 autres prévues en 2014

Lancement de la consultation publique au GAL

2014 est une année transitoire pour le GAL, partagée entre l'aboutissement du programme LEADER 2007-2013 et la candidature pour le prochain LEADER. Il est temps aujourd'hui de faire un point sur la mise en œuvre du programme et d'en tirer les enseignements pour mettre en place une nouvelle stratégie.



Atelier porteurs de projet sur la programmation 2007-2013 le 17/01/2014

Comme sous LEADER +, le GAL souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs du Quercy Rouergue pour à la fois soulever les réussites et les dysfonctionnements du programme actuel mais également pour établir les besoins du territoire et prendre connaissance des projets potentiellement réalisables sur la prochaine programmation 2014-2020.

Ainsi, après concertation avec le Comité de Suivi du GAL, il a été convenu que la consultation des différents acteurs se fera par le biais de plusieurs outils :

- des questionnaires d'enquêtes et des entretiens réalisés par un stagiaire spécialement recruté pour renforcer l'équipe technique et apporter un œil extérieur ;
- des commissions thématiques pour évaluer le programme LEADER 2007-2013 ;
- des commissions géographiques pour préparer la candidature au prochain LEADER.

Les outils de consultation pour l'évaluation du programme seront essentiellement destinés aux différents acteurs concernés

par LEADER 2007-2013, à savoir les porteurs de projets, les partenaires techniques et financiers et les membres du Comité de Programmation. La préparation de la candidature concernera quant à elle l'ensemble des acteurs du territoire aussi bien élus que représentants de la société civile (associations, syndicats, entreprises,...).

Bien que le lancement de cette démarche locale ne débute qu'en Mars, une consultation publique d'acteurs du territoire Quercy Rouergue a déjà eu lieu, le 17 Janvier dernier, dans le cadre de l'évaluation finale régionale mise en place par les 16 GAL de Midi-Pyrénées et réalisée par le bureau d'études RCT. Lors de cette journée, deux ateliers ont été mis en place : un destiné aux membres du Comité de Suivi du GAL, émanation du Comité de Programmation, et un destiné aux porteurs de projets financés par l'Europe dans le cadre du LEADER 2007-2013. Ces deux ateliers ont permis de mobiliser 15 acteurs du territoire afin de les interroger sur leur vision de LEADER aujourd'hui et sur leurs attentes pour le LEADER de demain. Les résultats obtenus serviront à l'évaluation finale régionale et seront intégrés à l'évaluation finale locale du programme en Quercy Rouergue.

Plus d'informations...

- Les commissions thématiques auront lieu en Avril 2014
- Les commissions géographiques en Juin 2014
- Si vous souhaitez y participer, contactez-nous.

Initiative d'ici...

La Micro-crèche « Les Petits Princes » fait peau neuve

A la fin des années 1990, les structures d'accueil petite enfance n'étaient pas perçues comme forcément pertinentes sur le territoire. Les gardes des enfants s'organisaient dans les familles ou chez des assistantes maternelles.

Depuis, l'évolution du territoire et de sa population a entraîné de nouveaux besoins. De plus en plus de parents travaillent tous les deux et doivent s'organiser pour la garde des enfants. A l'initiative d'un groupe de parents, des rencontres sont alors organisées quelques heures par semaine. Petit à petit, ce lieu de rencontre a évolué pour devenir crèche parentale de 15 places temps très partiel, en 2007. Cette évolution, tel un diagnostic progressif, a permis de mieux cerner la réalité des besoins locaux et a initié une réelle prise de conscience de l'intérêt d'une telle structure sur le territoire.

Le point de départ de ce projet a été un comité de pilotage avec notamment la CAF, la MSA, les collectivités ainsi que le gestionnaire (Association Ségala Limargue). De là, une démarche expérimentale de fonctionnement en



tant que micro crèche de 8 places temps plein a été initiée, en 2009. Une convention a alors été signée pour définir un outil pertinent et adapté au territoire. La concertation régulière de tous ces acteurs a rapidement permis d'identifier les atouts et les limites de l'infrastructure. En effet, depuis 2009, la micro-crèche était installée dans un bâtiment qui devenait vétuste et non adapté à un accueil pérenne. La Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Général du Lot avait toléré cette installation à condition qu'une nouvelle solution soit étudiée. Il est alors décidé de construire un nouveau bâtiment en vue d'éviter la fermeture de l'établissement mais surtout pour améliorer les conditions d'accueil. Deux points ont alors été ciblés comme indispensables :

- L'emplacement, afin de créer une passerelle entre la micro-crèche et l'école maternelle.
- La capacité d'accueil, en augmentant le nombre de places de 8 à 10.

La CAF et la MSA se sont immédiatement positionnées favorablement à la création d'un nouveau bâtiment. Le GAL Quercy Rouergue a été sollicité afin d'envisager un financement européen LEADER. Il est alors décidé de se

« Ce projet est un réel atout pour maintenir la population sur notre territoire mais également en attirer de nouvelles. »

renseigner sur les différentes possibilités d'aménagement pour la micro-crèche. En mai 2012, les collectivités accompagnées de l'Association Ségala Limargue se sont rendues en Aveyron afin de visiter une crèche sous forme



de bâtiment modulaire ossature bois réalisée par une entreprise locale. D'ailleurs, lors de l'appel d'offre lancé en 2013, c'est finalement cette entreprise qui a été retenue.

Bien que ce projet n'ait pas rencontré de grandes difficultés, il a néanmoins été confronté à des soucis en matière d'implantation dus à la composition du sol. Le point fort relève du concept choisi, car le principe « clé en main » avec un seul interlocuteur en a facilité la réalisation et l'adéquation bâti/mobilier permet de créer un cadre agréable et de qualité.

Début 2014, la micro-crèche deviendra communautaire avec la prise de compétence « petite enfance » par la Communauté de Communes Haut Ségala.

La PMI du Conseil Général a réalisé une visite de contrôle, permettant l'ouverture des portes dès fin Janvier.

Quelques questions à...

Jean-Yves LANDAS, Directeur Association Ségala Limargue (Gestionnaire micro-crèche)

Quels ont été les bénéfices de ce projet ?

Dans notre cas, la participation du financement LEADER dans ce projet, favorise le maintien de la population de notre territoire mais également l'accueil de nouvelles populations. Nous sommes positionnés sur un territoire qui connaît quelques difficultés en termes de démographie : peu de naissances, des décès et quelques nouveaux arrivants. Nous devons donc mettre en place et développer ce type de services de proximité recherchés par la population et les nouveaux arrivants. Cela leur permet de s'installer durablement sur notre territoire. Ce projet est donc un réel facteur d'attractivité et de maintien de la population.

Quelles sont les évolutions à venir ?

Tout d'abord, la construction de ce nouveau bâtiment nous permet d'augmenter la capacité d'accueil de 8 à 10 places. Nous avons réalisé une simulation pour l'année 2014 et l'augmentation devrait être effective dès Mai.



Ensuite, il va devenir obligatoire de fournir les repas. Nous sommes donc en train de mettre en place un système avec des structures existantes sur Latronquière afin d'être opérationnels d'ici fin mars.

Serge LESOBRE, Maire de Latronquière (Porteur de projet)

Que retenir-vous de cette expérience LEADER ?

Le financement LEADER a permis à ce projet de voir le jour. Sans l'aide de celui-ci, cela aurait été beaucoup plus compliqué. De plus, le fait d'être retenu par LEADER a validé la pertinence de ce projet et a permis d'ancrer ce service sur le territoire. Le dossier est plutôt complexe dans l'ensemble et peut être difficile à remplir. L'équipe du GAL nous a facilité la démarche par son aide et son accompagnement.

Si vous deviez résumer en trois mots le programme LEADER, vous diriez ?

Je dirais : Reconnaissance du projet, valorisation des ressources locales, incidence positive pour le territoire.



Accompagner l'emploi saisonnier avec le Centre Social et Culturel Cordes Vaour

L'emploi saisonnier dans l'hôtellerie, la restauration et l'agriculture génère de la précarité alors même qu'il peut être porteur de développement économique local.

Le territoire de Cordes Vaour, rural et touristique recense, pour 6 000 habitants, 60 employeurs de saisonniers en agriculture, 300 employeurs potentiels de saisonniers dans le tourisme et le commerce, 300 travailleurs occasionnels en agriculture, 80 emplois saisonniers dans l'industrie hôtelière.

Partant de ces constats le Centre Social et Culturel Cordes Vaour, situé dans le Pays de l'Albigeois et des Bastides, a mené une enquête. De là, il a répondu, en 2012, à un appel à projet de la Fondation de France intitulé « Médiation vers et dans l'emploi ».

Les objectifs de ce dispositif sont d'aider à sécuriser les parcours professionnels des salariés et de permettre la satisfaction des besoins existants et à venir des employeurs.

Le projet présenté a pour volonté première de soutenir l'activité économique du territoire.

Concrètement, cela s'est traduit par l'organisation d'accompagnements aux demandeurs d'emploi :

- Aider à la recherche d'un emploi
- Valoriser les expériences et développer les compétences
- Découvrir la pluriactivité

D'autre part, des accompagnements destinés aux employeurs sont mis en place :

- Pour optimiser les recrutements : repérage des compétences requises, mise en relation avec la main d'œuvre, préparation au recrutement
- Pour anticiper les besoins de main d'œuvre : planifier les besoins, préparer l'intégration du saisonnier dans l'équipe, favoriser la fidélisation d'une saison sur l'autre.

D'ailleurs, il répond pleinement à l'une des conditions de ce dispositif « Médiation vers et dans l'emploi », les

accompagnements réalisés doivent concerner à la fois les employeurs et les employés.

Le financement européen LEADER est intervenu au démarrage du projet et a permis d'asseoir l'action à plus long terme. D'autres organismes ont soutenu financièrement ce projet, comme le Conseil Général du Tarn, depuis 2012, sur les accompagnements des bénéficiaires du RSA, et la DIRECCTE, en 2013, avec une convention de promotion pour l'emploi. La Fondation de France a quant à elle reconduit son financement sur 2013, 2014 et 2015.



en créant un lieu de ressources permettant d'informer les usagers sur : l'emploi, les recrutements, le droit du travail, la formation, la mise en relais avec les partenaires associés, la possibilité de mise en place d'un forum de l'emploi. Cela pourrait évoluer vers la création d'une « Maison de la saisonnalité » en 2015. Le Centre Social est en lien avec l'ALATRAS (Association nationale des Lieux d'Accueils des Travailleurs Saisonniers) qui fédère toutes les maisons de saisonniers sur le territoire. Ces maisons sont labellisées et doivent répondre à une charte proche de celle des Relais de Service Public, comme le Centre Social.

La « Maison de la Saisonnalité » sera un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour toutes les personnes concernées par la saison : salariés, étudiants, employeurs, partenaires.

Ce projet permet en outre de mener une action de formation, une fois par an, sur la Gestion des Ressources

Humaines qui s'adresse aux employeurs. Elle est menée par le Centre de Formations Professionnelles pour la Promotion Agricole du Tarn à Albi. Elle est ouverte à tous secteurs d'activité et porte spécifiquement sur l'emploi saisonnier. Le but est d'informer les employeurs sur :

- Manager une équipe de saisonniers
- Optimiser les recrutements
- Le droit du travail

Dans ces perspectives, le Centre Social et Culturel envisage d'élargir son territoire d'action aux départements limitrophes, notamment le Pays Midi-Quercy, une partie de l'Aveyron et une partie du Lot, afin de créer une dynamique autour de l'emploi saisonnier. Souhaitant que ce projet prenne une dimension interdépartementale et qu'il intéresse le Conseil Régional en tant que partenaire. La prochaine étape est fixée à Juin 2014, le Centre Social organise une visite de la « Maison des saisonniers » Nomad, du Pays Landes Nature Côte d'Argent à Biscarosse, afin de permettre d'avoir des éléments tangibles pouvant l'aider à concrétiser le projet sur le territoire. En 2015, le Centre Social et Culturel Cordes et Vaour espère concrétiser son projet : « Maison des saisonniers » en mobilisant l'ensemble des partenaires territoriaux concernés.

Projet à suivre !

Contact

Centre Social et Culturel Cordes Vaour
33, Promenade de l'Autan
81170 LES CABANES
05.63.51.11.98
contact@cordesvaourcs.org
http://cordesvaourcs.org
Anne DELELO Chargée de Mission à l'emploi saisonnier

Portrait

Derrière Le Hublot, projet culturel de territoire

L'association Derrière le Hublot a été créée en 1996, à Capdenac-Gare entre Aveyron et Lot, à l'initiative d'un collectif de bénévoles, groupe d'étudiants qui souhaitait développer un projet culturel et accueillir des artistes. Aujourd'hui l'association conserve un noyau dur présent depuis les origines du projet, mais a évolué et compte désormais trois salariés permanents. Les 3 permanents se partagent les différentes tâches nécessaires au fonctionnement de la structure : direction du projet, administration et régie (organisation), médiation et communication. Cette



association compte plus de 200 adhérents avec un conseil d'administration dynamique et des personnes véritablement impliquées dans la vie du projet et du territoire.

Depuis 1996, Derrière Le Hublot mène un « projet culturel de territoire ». L'association développe plusieurs actions au quotidien, en tenant compte des contextes particuliers propres à chaque action.

Ce projet culturel de territoire se décline donc à travers plusieurs axes forts :

- permettre un accès aux œuvres et une relation aux artistes : travail de proximité rythmé par la saison (mai à décembre), l'Autre festival (mi juin), les actions de

médiation culturelle et les accueils en résidences de diffusion. Ce travail permanent et quotidien, permet d'ancrer véritablement un projet culturel de territoire, au plus près des habitants, et notamment ceux « éloignés » géographiquement ou socialement des œuvres artistiques.

- une dynamique d'accompagnement des artistes : d'un compagnonnage sur plusieurs années à des résidences de quelques semaines, nous cherchons sur chacun des projets à tout mettre en œuvre pour que les artistes aient à la fois les moyens et les conditions pour travailler et qu'ils puissent bénéficier pleinement des réseaux que nous pouvons mobiliser sur leur travail.

- un travail de coordination et d'animation de réseaux qu'ils soient de dimension interrégionale ou régionale, la construction de ces multiples partenariats, permet de porter de nombreuses actions sur le nord de la région Midi-Pyrénées et de participer à un véritable maillage et rééquilibrage sur le territoire en contribuant à son irrigation culturelle.

- une dynamique de structuration : du secteur des arts publics et d'accompagnement de projets auprès de nombreux partenaires du territoire Nord Midi-Pyrénées qui sollicitent Derrière Le Hublot pour imaginer des projets partagés autour des esthétiques défendues par l'association.

Ainsi, ces actions sont réalisées chaque année sur 25 à 30 communes, sur le territoire du Grand Figeac mais aussi sur d'autres territoires, d'autres communes et communautés de communes situées pour l'essentiel sur le

périmètre du Gal Quercy Rouergue. Cela représente l'accueil de 100 à 120 représentations et rendez-vous artistiques pour près de 20 000 spectateurs.

Derrière Le Hublot est une structure culturelle exigeante qui, ancrée sur le nord de la région Midi-Pyrénées, invite des artistes à créer, présenter et partager leurs œuvres dans des conditions d'adresse et de réception qui permettent la rencontre et l'échange avec les habitants.

Derrière Le Hublot est une structure culturelle qui a su développer une forte capacité à mener ses projets en collaboration (avec les notions connexes de réseau, de partenariat, de gouvernance et de transversalité), acquérant ainsi une expérience d'ingénierie de projet de plus de 7 années notamment sur des projets européens (Feder et Leader) et des logiques d'aménagement et de développement du territoire (programme Massif-Central de 2009 à 2014, programme rivière Vallée du Lot de 2011 à 2012).



Contact

05.65.64.70.07
www.derriere-le-hublot.fr
derrierelehublot@wanadoo.fr

Rencontre

Rencontre avec Fred SANCERE, Directeur de l'Association Derrière Le Hublot. Membre du Comité de Programmation, il a rejoint le GAL en 2008.



Pourquoi êtes-vous rentré au Comité de Programmation du GAL Quercy Rouergue ?

L'association Derrière Le Hublot avait déposé des projets sous le programme LEADER+. J'ai donc été sollicité en tant que porteur de projet pour intégrer ce Comité de Programmation. A l'origine, je faisais également parti du Conseil de Développement du « projet » de Pays Quercy Rouergue.

Qu'est ce qui vous intéresse dans la participation au Comité de Programmation ?

Dès le début, ce qui m'a le plus intéressé c'est le côté transversal qu'apportent ces rencontres.

En effet, la diversité des thèmes abordés mais également les membres venant d'horizons différents permettent des échanges riches. D'autre part, le fait que le Comité de

Programmation soit composé à part égale de membres publics et de membres privés permet que la société civile soit représentée mais aussi entendue. Cela instaure une écoute de chacun et engendre une réelle qualité des échanges. Ce mode de gouvernance public / privé est fondamental et apporte beaucoup de richesse dans les débats.

Comment percevez-vous votre rôle au sein du Comité de Programmation ?

Sur certains dossiers et dans certains domaines, je ne suis pas forcément compétent, cependant, je peux demander un éclairage et motiver un avis. Par contre, sur les dossiers qui répondent plus à mon domaine de compétences, je peux émettre un avis fondé. L'important dans ce Comité de Programmation est qu'il y a une réelle écoute et chacun a la possibilité de s'exprimer librement. Ce n'est pas un espace de « lobbying » dans l'étude des dossiers. De plus, il est toujours enrichissant de découvrir et de comprendre les enjeux de chacun dans les logiques de développement. Ainsi, lors de ces réunions, on peut sortir de son seul cadre professionnel de référence pour aller vers d'autres référentiels, d'autres domaines.

Quel est, pour vous, l'intérêt du programme LEADER Quercy Rouergue ?

Le programme LEADER permet d'initier des projets qui ne rentrent dans aucun autre cadre, qui ne pourraient pas être financés sans ce programme et donc ne pourraient pas exister. C'est un espace d'innovation. Cela favorise également l'émergence de projets qui s'inscrivent dans la transversalité, c'est-à-dire qu'ils peuvent concerner plusieurs thématiques (culture / économie, culture / tourisme...). Ce qui est intéressant dans ce financement c'est qu'il ne s'agit pas de rentrer dans telle ou telle case, mais bien de s'inscrire dans une stratégie globale de développement du territoire. D'autant que c'est le territoire (en tant que bassin de vie et bassin d'activités) et ses acteurs qui déterminent la stratégie. Il est important que cette stratégie puisse être envisagée et partagée par les acteurs du territoire et non par telle ou telle structure uniquement. Le mode de gouvernance public / privé est un véritable atout, c'est une garantie de l'indépendance du comité de programmation du GAL.

Si vous deviez synthétiser le programme LEADER en trois mots, que diriez-vous ?

Je dirais : gouvernance public / privé, innovation et transversalité.

LEADER 2014-2020, une mobilisation indispensable des acteurs privés et publics

2014 marque la fin de la génération 2007-2013 des fonds européens et ouvre la porte à la prochaine. Vous n'êtes pas sans savoir que tous les territoires de France et d'Europe sont concernés par les débats et les directives prises au niveau des institutions européennes. Notre territoire Quercy Rouergue situé sur le périmètre du Pays de Figeac du Ségala au Lot Célé et du Pays Rouergue Occidental est d'autant plus sensible à ces échanges qu'il a pu bénéficier depuis 2002 de 2 enveloppes financières, d'un montant total de plus de 3,6 millions d'euros. Ces fonds ont été attribués au territoire via le programme LEADER et ont été gérés localement par l'association GAL Quercy Rouergue, créée spécifiquement pour cette mission et présidée depuis 2009 par M. Vincent LABARTHE. Le Groupe d'Action Locale composé à ce jour de 40 membres (dont 20 privés et 20 publics) donne ainsi les orientations stratégiques, en cohérence avec les besoins du territoire et décide des projets qui sont financés. Depuis 2002, plus de 220 projets ont ainsi été soutenus financièrement.



À l'heure des nouvelles orientations européennes, le GAL Quercy Rouergue et tous ses partenaires se mobilisent pour qu'une nouvelle enveloppe financière puisse être attribuée à son territoire pour les 5 prochaines années.

Qui dit nouvelles orientations, dit changements! En ce début d'année 2014, tout n'a pas encore été clarifié mais quelques grandes lignes ressortent d'ores et déjà. Les débats européens actuels s'inscrivent dans la lignée de la Stratégie Europe 2020, sur laquelle, le Parlement et le Conseil Européen se sont prononcés en 2010 en soulignant le rôle déterminant de la politique de cohésion et de la politique de développement rural pour la mettre en œuvre. Cette stratégie vise une croissance tridimensionnelle, à savoir :

Intelligente: pour développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation,
Durable: pour promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive,
Inclusive: pour encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.
 En cohérence avec cette stratégie, un règlement européen relatif aux dispositions communes concernant les

Fonds Européens a été validé au 17 décembre 2013. Il définit le CADRE STRATÉGIQUE COMMUN donnant ainsi les grandes orientations européennes.

Dans ce texte, la démarche « LEADER » est conservée et élargie dans son approche territoriale et thématique. Ainsi, il est possible de la généraliser sur l'ensemble des fonds européens selon l'avis de l'état membre car ces règlements encouragent l'élaboration, principalement, de «stratégies territoriales intégrées». Il est proposé ainsi que soient mises en œuvre des Stratégies de Développement Local menées par les Acteurs (DLAL). (Chapitre II : article 31 à 35) et plus particulièrement qu'un Groupe d'Action Locale soit garant de cette stratégie locale.

Sur l'aspect thématique, 11 objectifs ont été déclinés en cohérence avec les priorités de la stratégie Europe 2020 (voir illustration ci-contre). Il est important de préciser que 2 objectifs transversaux ont également été identifiés à savoir : le développement durable et la lutte contre les discriminations/ égalité entre hommes et femmes.

À niveau des orientations françaises inscrites dans la version 4 des Accords de Partenariat transmise par les autorités françaises à la commission européenne au 31.12.2013, nous pouvons relever que 3 priorités ont été ciblées :

- ♦ Restaurer la compétitivité de l'économie et de l'emploi
 - ♦ Poursuivre la transition énergétique et écologique et la gestion des ressources naturelles
 - ♦ Promouvoir l'égalité des territoires, l'égalité des chances
- Ces accords stipulent clairement que « dans les territoires ruraux, un enjeu marquant de la prochaine programmation européenne sera de croiser au mieux, des logiques de filières et des logiques territoriales et de bâtir des stratégies locales de développement susceptibles de mobiliser de façon complémentaire les Fonds Européens pour que ces approches territoriales jouent pleinement leur rôle de levier de l'innovation territoriale. Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les Régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural » :
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

Dans ce texte, l'Etat français affirme sa volonté que cette approche LEADER, via le DLAL, « soit désormais ouverte à tous les Fonds Européens. Ainsi, les approches territoriales intégrées et en particulier le DLAL permettront de favoriser les politiques de socialisation des territoires au travers de dynamiques portées par les GAL grâce au tissage d'un partenariat local public-privé, d'une gouvernance ascendante, de stratégies locales de

développement intégrées et multisectorielles, d'une capacité des GAL à constituer des réseaux et à promouvoir la coopération . »

Selon la Circulaire du Gouvernement, en date du 19 avril 2013 est officiellement confirmé le transfert aux

Régions de l'intégralité de la gestion du Fonds Européen de Développement Régional FEDER) et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ainsi qu'une partie du Fonds social européen (FSE). Par cette décision, les Régions deviennent l'acteur majeur de la prochaine génération des fonds européens pour la période 2014-2020 en assumant l'élaboration et la gestion des programmes européens décentralisés et ceci dès le 1^{er} janvier 2014.

Cette décision est d'ailleurs confirmée au sein de la loi parue au journal officiel du 27 janvier 2014 relatif à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dit «MAPAM») et plus particulièrement l'article 79 du chapitre VIII sur les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

La Région Midi-Pyrénées, dans le cadre de ses négociations avec l'Etat, a d'ores et déjà obtenu le montant de l'enveloppe européenne attribuée à son territoire qui a par ailleurs fortement augmenté en particulier sur la part dédiée au programme LEADER car celle-ci a plus que doublé. Ainsi,

aujourd'hui, plus de 70 Millions d'euros sont à répartir sur l'ensemble du territoire Midi-Pyrénées d'ici fin 2014.

Lors de la conférence des territoires qui s'est déroulée le Lundi 9 Décembre dernier, il a été précisé qu'un appel à candidature serait lancé fin Mai, début Juin 2014 afin que les territoires s'organisent en Groupe d'Action Locale pour répondre à cet appel et déposer un dossier de candidature d'ici fin septembre 2014.

Ainsi, il est capital que dans les mois à venir, les territoires s'organisent en concertation partagée au vu des différents enjeux. Déjà engagés dans des réorganisations à travers les Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) et le regroupement des intercommunalités, ils doivent maintenant nécessairement prendre en compte ces nouvelles dispositions que sont les PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et rural) et les GAL (Groupe D'Action Locale).

Ainsi, à l'échelle des territoires ruraux, afin d'être prêt pour candidater sur le programme LEADER et obtenir une enveloppe financière européenne pour les 5 ans à venir les acteurs doivent se mobiliser. Cela est d'autant plus nécessaire qu'une articulation fine est à penser et construire afin de faciliter l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et ainsi gérer au mieux l'enveloppe financière que notre territoire peut potentiellement se voir attribuée.

Sources :

Règlement N° 1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil – Journal officiel de l'Union Européenne 20.12.2013
 Accords de Partenariat 2014-2020—31.12.2013,
<http://www.partenariat20142020.fr>

Les outils LEADER Quercy Rouergue

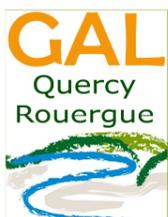
Le Guide Capitalisation

Dans le cadre de la fin du programme LEADER 2007-2013, le GAL a décidé de réaliser un guide capitalisation. Il vise à mettre en évidence le programme LEADER, ces impacts et ces résultats et plus spécifiquement il regroupera les fiches de présentation des projets financés. Les projets seront classés en fonction des cinq axes du GAL : l'agriculture, la filière bois, le tourisme, les emplois locaux et les services de proximité. Chaque fiche projet de capitalisation décrira le projet, sa localisation sur le territoire, son financement et des illustrations des réalisations. Ce guide est en cours d'élaboration et sera édité fin 2014, quand tous les projets seront achevés. D'ici là, au fur à mesure de leur élaboration, les fiches « capitalisation » seront individuellement mises en ligne sur le blog du GAL.: www.leader-quercyroergue.org



Liens utiles:

- Blog du GAL Quercy Rouergue
www.leader-quercyroergue.org
- Pays de Figeac, du Ségala au Lot Célé :
www.pays-figeac.fr/
- Pays du Rouergue Occidental :
www.paysrouergueoccidental.com
- Préfecture de Région Midi-Pyrénées :
www.europe-en-midipyrenees.eu/



Association Groupe d'Action Locale Quercy Rouergue
 Bureaux administratifs :
 6 avenue Bernard Fontanges - 46100 FIGEAC
 Tél : 05 65 14 08 69 - fax : 05 65 14 05 57
gal.quercyroergue@wanadoo.fr
www.leader-quercyroergue.org

Groupe d'Action Locale Quercy Rouergue - Siège social : Mairie de Capdenac Gare - 1 avenue Albert Thomas 12700 CAPDENAC GARE / Directeur de la publication : Vincent LABARTHE / Rédaction et conception : GAL Quercy Rouergue / Crédits photos : GAL Quercy Rouergue, Anne-Cécile Paredes, J.J. Delmas / Impression : Nouvelle imprimerie Gramatoise / Tirage : 2000 exemplaires sur papier recyclé / Dépôt légal : Mars 2014 / ISSN : 2104.8452



Bulletin cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Leader, axe 4 du FEADER et par les Communes et Communautés de Communes du territoire Quercy Rouergue.